

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 726

26 mars 2008

SOMMAIRE

AG Institutional Investments Management Luxembourg	34840	Meetshow International S.A.	34845
AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l.	34841	Momo International S.A.	34838
American Continental Properties International (Luxembourg) S.A.	34809	Nutrilux S.à r.l.	34818
BBWP Europe KG Holdings II Lux S.à r.l.	34837	Othee Holding S.A.	34847
BBWP Finance Lux S.à r.l.	34837	Parque D. Pedro 2 B.V.	34817
Beau Soleil Investissement S.A.	34842	Pisa S.A.	34809
Capital Custodian	34844	QPL Lux S.à r.l.	34817
CETP Global Media S.à.r.l.	34842	Real Estate Commercial Europe 3 S. à r. l.	34842
CETP Investment 1 S.à r.l.	34838	R. Invest S.A.	34841
CETP Investment 1 S.à r.l.	34845	Rotsac S.à r.l.	34840
CETP Xylon S.à r.l.	34839	RP IV S.à r.l.	34848
Clio S.A.	34802	RP XII S.à.r.l.	34844
Clio S.A.	34803	RP XI S.à r.l.	34843
Dahlia B SICAR S.C.A.	34841	RP XVIII S.à r.l.	34836
Defender (Luxembourg) S.A.	34846	Runner S.A.	34843
Dolphin Luxembourg Subsidiary S.à.r.l. ..	34802	Runner S.A.	34846
Ekab S.A.	34844	Runner S.A.	34844
E. Muller & Fils S.à.r.l.	34847	Summit Luxco S.à r.l.	34840
Gewo Lux Immobilien	34846	Sunset Investment S.A.	34802
Kidder Investments Holding S.A.	34839	Urbis Property S.à r.l.	34836
Kidder Investments S.A.	34839	VAM Holdings S.A.	34846
Kidder Investments S.A.	34839	Vasto Investment S.à r.l.	34843
Logan Slone S.à r.l.	34845	Verim S.A.	34848
Loriner Holding S. à r.l.	34803	Weber & Wagner S.A.	34803
LP Two Weiterstadt Sàrl	34836	West Port S. à r.l.	34809
Luzon Investments Holding S.A.	34808	WHBC - Finance Consulting S.A.	34808
M.D.J.B. Lux S.A.	34817	Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables	34837

Sunset Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 16, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 79.357.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Jean-Paul Emma. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Le 4 mai 2007.

SUNSET INVESTMENT S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008030598/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06419. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Clio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.669.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 16 mai 2007

- Monsieur Serge Krancenblum est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Fait à Luxembourg, le 16 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

CLIO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008030599/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06415. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Dolphin Luxembourg Subsidiary S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 134.250.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 1^{er} décembre 2007

- L'associée unique constate qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 30 novembre 2007 la société anonyme SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, a cédé cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune dans la prédite société DOLPHIN LUXEMBOURG SUBSIDIARY S.à.r.l. à la société DOLPHIN LUXEMBOURG HOLDINGS S.à.r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.806.

Pour extrait

Copie conforme

Signatures

Référence de publication: 2008026136/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2008, réf. LSO-CN00936. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080025242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Clio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.669.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 20 juin 2007

- La démission de Monsieur François Mesenburg de son mandat d'Administrateur est actée.
- Monsieur Daniel Pierre, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 20 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

CLIO S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008030600/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Weber & Wagner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.121.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement au siège social, en date du 4 octobre 2007, que:

1. L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Patrick Moinet au poste d'administrateur, en remplacement de Monsieur David De Marco, démissionnaire, ainsi qu'il résulte de la décision du Conseil d'administration du 15 décembre 2006.

2. Sont réélus administrateurs pour la durée d'une année, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- Monsieur Bruno Bernaerts;
- Monsieur Alain Lam;
- Monsieur Patrick Moinet.

3. Est élue aux fonctions de Réviseur, eu égard aux résultats de la société qui nécessite une telle nomination, pour la même période en remplacement de la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, démissionnaire de son poste de Commissaire, la société:

- AUDIT & COMPLIANCE Sàrl, ayant son siège social au 65, rue des Romains, L-8041 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008030601/6312/27.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Loriner Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.340.

—
In the year two thousand and eight, on the second of January.

Before US Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of LESTER HOLDING S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on December 27, 2007 pursuant to a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

VIAL HOLDING S. à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Sole Shareholder), hereby represented by M^e Frédéric Franckx, Avocat, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a proxy granted under private seal.

Which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000.-) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each to fifty thousand euro (EUR 50,000.-), by way of the issue of twenty-five thousand (25,000) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 1. above.

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 1.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

5. Change of the name of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) in order to bring the share capital from its present amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to fifty thousand euro (EUR 50,000.-), by way of the issue of twenty-five thousand (25,000) new shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) and it fully pays it up by a contribution in kind consisting of ninety thousand (90,000) shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Shares) it holds in the share capital of TURPINOFIN BV (DUTCH HOLDCO), a private limited liability company incorporated under the laws of The Netherlands, having its official seat in Apeldoorn and its office address at 1097 JB Amsterdam, Prins Bernhardplein 200, registered with the Trade Register of the Dutch Chamber of Commerce under file number 34266759, such Shares having an aggregate accounting value in an amount of sixty-five million four hundred fifty-three thousand one hundred two euro (EUR 65,453,102.-), representing one hundred percent (100%) of the share capital of DUTCH HOLDCO.

The contribution in kind of the Shares to the Company, in an aggregate amount of sixty-five million four hundred fifty-three thousand one hundred two euro (EUR 65,453,102.-), shall be allocated as follows:

(i) an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

(ii) an amount of sixty-five million four hundred twenty-eight thousand one hundred two euro (EUR 65,428,102.-) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

It results furthermore from a certificate dated January 2, 2008, issued by the management of DUTCH HOLDCO and the Sole Shareholder that:

«1. VIAL HOLDING is the owner of the Shares, representing 100% (one hundred percent) of the share capital of TURPINOFIN;

2. The Shares are fully paid-up;

3. VIAL HOLDING is solely entitled to the Shares and possesses the power to dispose of the Shares, provided that Articles 14 and 15 of the articles of association of TURPINOFIN are complied with;

4. None of the Shares is encumbered with any pledge or usufruct, there exist no rights to acquire any pledge or usufruct on the Shares and none of the Shares are subject to any attachment, other than the Pledge of Shares dated November 8, 2007 (the Pledge of Shares), granted to BANCO SANTANDER S.A. (BANCO SANTANDER);

5. There exists no pre-emption rights, except as provided for in Articles 14 and 15 of the articles of association of TURPINOFIN, nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Shares be transferred to him;

6. According to the laws of The Netherlands and the articles of association of TURPINOFIN, the Shares are freely transferable since:

- the prior written consent of BANCO SANTANDER to the transfer of the Shares required pursuant to Articles 6, paragraph 1, c and 8, paragraph 3 of the Pledge of Shares has been obtained;

- the share transfer restriction clause (blocking clause) and the pre-emption rights contained in Articles 14 and 15 of the articles of association of TURPINOFIN have been complied with;

7. According to the laws of The Netherlands and the articles of association of TURPINOFIN, the Shares may only be transferable by notarial deed;

8. All formalities required in The Netherlands in connection with the transfer of the Shares will be performed at the request of the undersigned on the date of incorporation of the Company;

9. Based on general accepted accounting principles, the Shares are valued at sixty-five million four hundred fifty-three thousand one hundred two euro (EUR 65,453,102.-) as per the attached balance sheet dated January 2, 2008 and since the valuation was made no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution made to the Company.»

The said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

VIAL HOLDING SARL	50,000 shares
Total	50,000 shares

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

« **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.»

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of LOYENS WINANDY to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into LORINER HOLDING S. à r.l. and resolves to amend and hereby amends article 1, first sentence of the Articles, which will henceforth read as follows:

« **Art. 1. first sentence.** The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LORINER HOLDING S. à r.l. (the Company).»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately six thousand euro (EUR 6,000.-).

Capital Duty exemption

Insofar as the contribution in kind results in the Company acquiring one hundred per cent (100%) of the share capital of DUTCH HOLDCO, a company incorporated under the laws of The Netherlands, Member State of the European Union, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29, 1971, which provides for an exemption from capital duty.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de LESTER HOLDING S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 27 décembre 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

VIAL HOLDING S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 65, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique), ici représentée par Maître Frédéric Franckx, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par l'émission de vingt-cinq mille (25.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Souscription à et paiement de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 1. ci-dessus.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital spécifiée au point 1.

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de LOYENS WINANDY pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

5. Modification de la dénomination sociale de la Société.

6. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) par l'émission de vingt-cinq mille (25.000) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en nature se composant de nonante mille (90.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune (les Actions), qu'elle détient dans le capital de TURPINOFIN B.V. (HOLDCO PAYS-BAS), une société constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Apeldoorn, et ses bureaux à Prins Bernhardplein 200 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro de dossier 34266759, ces Actions ayant une valeur comptable totale de soixante-cinq millions quatre cent cinquante-trois mille cent deux euros (EUR 65.453.102,-), ce qui représente cent pourcent (100%) du capital de HOLDCO PAYS-BAS.

L'apport en nature des Actions à la Société, d'un montant total de soixante-cinq millions quatre cent cinquante-trois mille cent deux euros (EUR 65.453.102,-) sera affecté de la manière suivante:

- (i) un montant de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) sera affecté au compte du capital social de la Société, et
- (ii) un montant de soixante-cinq millions quatre cent vingt-huit mille cent deux euros (EUR 65.428.102,-) sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Il résulte par ailleurs d'un certificat du 2 janvier 2008, émis par la gérance de HOLDCO PAYS-BAS, l'Associé Unique et la Société que:

«1. VIAL HOLDING est le propriétaire des Actions, représentant 100% (cent pourcent) du capital social de TURPINOFIN;

2. Les Actions sont entièrement libérées;

3. VIAL HOLDING est la seule titulaire de droit sur les Actions et possède le pouvoir de disposer des Actions sous réserve de l'application des articles 14 et 15 des statuts de TURPINOFIN;

4. Aucune Action grevées d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur les Actions et aucune Action n'est sujette à saisie; autre le Gage sur Actions daté du 8 novembre 2007 (Gage sur Actions) donné à BANCO SANTANDER S.A. (BANCO SANTANDER);

5. Il n'existe aucun droit de préemption, sauf tel que prévu dans les articles 14 et 15 des statuts de TURPINOFIN, ni un autre droit en vertu duquel une personne est autorisée à demander que les Actions lui soit cédé;

6. conformément aux lois néerlandaises et aux statuts de TURPINOFIN, les Actions sont librement cessibles vu que:
- le consentement préalable écrit de BANCO SANTANDER sur le transfert des Actions requis conformément aux Article 6, paragraphe 1^{er}, c et 8, paragraphe 3 du Gage sur Actions a été obtenu;

- la clause de restriction au transfert d'actions (clause de blocage) et les droits de préemption contenu dans les articles 14 et 15 des statuts de TURPINOFIN ont été respectés;

7. En vertu de la loi néerlandaise et les statuts de TURPINOFIN, les Actions peuvent seulement être transférées par acte authentique;

8. Toutes les formalités requises aux Pays-Bas en relation avec le transfert des Actions seront accomplies à la demande des soussignés à la date de la constitution de la Société;

9. Sur base des principes comptables généralement acceptés, les Actions sont évaluées à soixante-cinq millions quatre cent cinquante-trois mille cent deux euros (EUR 65.453.102,-) en vertu du bilan intermédiaire en date du 2 janvier 2008 et, depuis que l'évaluation a été faite, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait pu diminuer la valeur de la contribution faite à la Société.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique décide de prendre acte que l'actionariat de la Société est, suite à l'augmentation de capital, le suivant:

VIAL HOLDING SARL	50.000 parts sociales
Total	50.000 parts sociales

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de LOYENS WINANDY afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en LORINER HOLDING S. à r.l. et décide de modifier et par la présente modifie l'article 1^{er}, première phrase des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. première phrase.** La Société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination LORINER HOLDING S. à r.l. (la Société).»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à six mille euros (EUR 6.000,-).

Exonération du droit d'apport

Etant donné que l'apport en nature a pour conséquence que la Société acquiert cent pour cent (100%) du capital social de HOLCO PAYS-BAS, une société constituée selon les lois du Pays-Bas, pays membre de l'Union Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi en date du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Franckx, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, LAC/2008/1623. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008029764/5770/244.

(080029141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2008.

Luzon Investments Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 20.470.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 21 décembre 2007

- La démission des sociétés DMC SARL, EFFIGI SARL et LOUV SARL de leur mandat d'Administrateurs est actée.
- Monsieur Thierry Simonin, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Monsieur Benoît Parmentier, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Grégory Guissard, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommés nouveaux Administrateurs en leur remplacement. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2007.

Certifié sincère et conforme

LUZON INVESTMENTS HOLDING S.A.

T. Simonin / B. Parmentier

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008030596/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

WHBC - Finance Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.380.

Je vous prie en conséquence de bien vouloir accepter ma démission avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 février 2008

TRIPLE EIGHT FINANCE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008030612/1123/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06774. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Pisa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 30.231.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 février 2008 que:

- Suite à la démission de Madame Margit Moragon, née le 12 novembre 1951 à Trisen, Liechtenstein, demeurant professionnellement au 32, Im Sand, FL-9495 Triesen, Liechtenstein, en tant qu'Administrateur de la société PISA S.A.
- Est élu Administrateur, Monsieur Jürg Baumann, né le 17 juillet 1962 à Zurich, Suisse, demeurant professionnellement au 28, Sagenstrasse, FL-9492 Eschen, Liechtenstein, et ce, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire.

Le mandat de l'Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008030607/802/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06182. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

American Continental Properties International (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 6, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 30.394.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 7 décembre 2007, que:

Sont réélus Administrateurs pour la durée d'une année, leur mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007:

- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 à Luxembourg.
- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg au 25, avenue de la Liberté, L-1931 à Luxembourg.

Est élu Administrateur:

- Monsieur Gabriele M. Bravi, Administrateur de Sociétés, demeurant professionnellement au 1, Via degli Amadio, CH-6901 Lugano, en remplacement de Monsieur David Riley, Administrateur démissionnaire, demeurant professionnellement à Genève, Suisse (CH).

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- Monsieur Rodolphe Gerbes, Expert Comptable, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 à Luxembourg.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008030608/802/28.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2007, réf. LSO-CL04935. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

West Port S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.020,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.132.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of January.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Alan McCormack, businessman, born on 25 April 1969 in Dublin, Ireland, residing at 16 Saint Mary's Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland, hereby represented by Julie Chartrain-Hecklen, with professional address at Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Dublin on the 14th January 2008.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of WEST PORT S. à r.l. (the Company).

2. Corporate purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

4. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the city of Luxembourg by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at GBP 10,020.- (ten thousand and twenty pounds sterling), represented by 9,800 (nine thousand eight hundred) class A shares (the Class A Shares), 20 (twenty) class B shares (the Class B Shares) and 200 (two hundred) class C shares (the Class C Shares) having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) per share.

The Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares will be referred to in these Articles as Shares.

6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

7. Shares. For the purposes of the present article 7:

Investment means the initial investment of the holders of the Class A Shares by way of (i) contribution to the share capital of the Company upon incorporation of the Company and (ii) Shareholders Loans.

Bank Loan means loans outstanding to a bank.

Shareholders Loans means the shareholders loans granted to the Company by the holders of Class A Shares and C Shares.

Net Value means the net asset value of the Company (excluding Shareholders Loans).

Underlying Property means real estate property held by the company.

Each Class A Share, Class B Share and Class C Share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Class B Shares are entitled to 50% of available distributable reserves. Thereafter, and subject to available distributable reserves, each Class A Share and Class C Share is entitled to a fraction of the dividends distributed by the Company in direct proportion to the number of Class A and Class C shares in existence.

The Class B Shares are each entitled to a first preferred liquidation bonus (the First Preferred Liquidation Bonus), provided the Company achieves a net return rate above 10% on the Investment (the Hurdle Return). Where the Hurdle Return is reached, the aggregate First Preferred Liquidation Bonus to be allocated to the holders of Class B Shares shall amount to 20% of the Company's Net Value in excess of the Hurdle Return, subject to available liquidation proceeds.

Subject to available liquidation proceeds and after payment of the First Preferred Liquidation Bonus, the Class A and Class C shares are entitled to receive any liquidation bonus surplus in proportion to the total number of Class A and Class C shares in existence. However when the amount of the liquidation bonus surplus available is less than the amount

of the Investment, the Class C shares are entitled to £ 250,000.- in proportion to the total number of Class C shares in existence, In these circumstances and only in these circumstances the remainder of the liquidation bonus surplus is then available to the Class A shares in proportion to the total number of Class A shares in existence.

8. Indivisible shares. The Company's Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

9. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

10. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own Share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company to an end.

12. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, any manager may sub-delegate his or their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman pro tempore of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman pro tempore, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of

managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

13. Liability of the manager(s). The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

14. General meetings of the shareholders. An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

15. Shareholders' voting rights, quorum and majority. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16. Financial year. The Company's year starts on the 1 October of each year and ends on 30 September of the following year.

17. Financial statements. Each year, with reference to 30 September, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

18. Appropriation of profits, Reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in accordance with Article 7 of these articles of association. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) as provided for by article 7 of these articles of association.

20. Statutory auditor - External auditor. In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the appearing party hereby declares to subscribe all the 10,020 (ten thousand and twenty) Shares having a nominal value of GBP 1.- (one pound sterling) each, representing the total share capital of the Company.

All these Shares are fully paid up to an extent of GBP 10,020.- (ten thousand and twenty pounds sterling) by a payment in cash so that the subscription amount of GBP 10,020.- (ten thousand and twenty pounds sterling) is from now on at

the free disposal of the Company, evidence of which having been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory provisions

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 30 September 2008.

Estimate of costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 13,189.33 (exchange rate (median price) on January 14th, 2008: GBP 1.-= EUR 1.3163).

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has taken the following resolutions:

(1) The sole shareholder of the Company resolves to set the number of managers of the Company at 1 (one).

(2) The sole shareholder of the Company resolves to appoint as manager of the Company for an unlimited period of time:

MANACOR LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 9.098, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

(3) The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Alan McCormack, homme d'affaire né le 25 April 1969 à Dublin, Irlande, résident à 16 Saint Mary's Road, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande, ici représenté par M^e Julie Chartrain-Hecklen, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Dublin, le 14 janvier 2008.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

1. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de WEST PORT S. à r.l. (la Société).

2. Objet social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par la vente, par échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

De plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et peut effectuer toutes opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris détenir de façon directe ou indirecte des participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut également consentir des garanties, accorder des prêts ou assister les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales, industrielles et financières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social ou qui sont susceptibles de favoriser son développement.

3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance.

5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à la somme de GBP 10.020,- (dix mille vingt livres sterling) représenté par 9.800 (neuf mille huit cents) parts sociales de classe A (les Parts Sociales A), 20 (vingt) parts sociales de classe B (les Parts Sociales B) et 200 (deux cents) parts sociales de classe C (les Parts Sociales C) d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune.

Les Parts Sociales A, Parts Sociales B et Parts Sociales C sont reprises dans les présents statuts sous le terme collectif de Parts Sociales.

6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

7. Parts sociales. Pour les besoins du présent article 7:

Investissement signifie l'investissement initial des détenteurs de Parts Sociales A par voie (i) d'apport au capital social lors de la création de la Société et (ii) de prêts d'actionnaires.

Prêt Bancaire signifie les prêts en cours auprès d'une banque.

Prêts d'actionnaires signifie les prêts consentis à la Société par les détenteurs de Parts Sociales A et C.

Valeur Nette signifie la valeur nette des actifs.

Propriétés Détenues signifie les propriétés immobilières détenues par la Société.

Chaque Part Sociale A, Part Sociale B et Part Sociale C donne droit à un droit de vote identique et chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation.

Les parts Sociales B ouvrent droit à 50% des réserves disponibles distribuables. Ensuite, et lorsque la Société dispose de réserves disponibles distribuables, chaque Part Sociale A et Part Sociale C donne droit à une fraction des dividendes distribués par la Société en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales A et C existantes.

Les Parts Sociales B donnent chacune droit au paiement d'un boni de liquidation préférentiel (le Boni de Liquidation Préférentiel), à partir du moment où la Société parviendra à un objectif de rendement sur investissement supérieur à 10% (l'Objectif de Rendement). Quand l'Objectif de Rendement sera atteint, le Boni de Liquidation Préférentiel global à verser aux détenteurs de Parts Sociales B équivalra au 20% de la Valeur Nette de la Société qui dépasseront l'Objectif de Rendement, dans la mesure où il existe un produit de liquidation.

S'il existe un produit de liquidation et après paiement du Boni de Liquidation Préférentiel, les détenteurs de Parts Sociales A et C auront droit au boni de liquidation excédentaire, proportionnellement au nombre total de Parts Sociales A et C existantes. Si toutefois le boni de liquidation excédentaire disponible est inférieur au montant de l'Investissement, les Parts Sociales C ont droit à un montant de GBP250.000, proportionnellement au nombre total de Parts Sociales C existantes. Dans ces circonstances uniquement, le restant du boni de liquidation excédentaire pourra être distribué aux détenteurs de Parts Sociales A proportionnellement au nombre total de Parts Sociales A existantes.

8. Parts Sociales indivisibles. Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

9. Transfert de Parts Sociales. Toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

10. Rachat de Parts Sociales. La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la cession par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

11. Décès, Interdiction, Faillite ou déconfiture des associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon de l'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et

remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du conseil de gérance.

Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le gérant qui délègue déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Il ne sera pas requis de convocation spéciale pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et consister en un seul ou en plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

13. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

14. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social, à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la décision ou des décisions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

15. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de Parts Sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les décisions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

16. Exercice social. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

17. Comptes annuels. Chaque année, au 30 septembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

18. Distribution des bénéfices, Réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la disposition de l'assemblée générale, en conformité avec l'article 7 des présents statuts. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

19. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Une fois la liquidation de la Société terminée, les actifs de la Société seront alloués aux associés comme prévu à l'article 7 des présents statuts.

20. Commissaire aux comptes - Reviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

21. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

Souscription et libération

Les Statuts ayant été ainsi établis, la partie comparante déclare souscrire à l'ensemble des 10.020 (dix mille vingt) parts sociales d'une valeur nominale de GBP 1,- (une livre sterling) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

L'ensemble des Parts Sociales a été intégralement libéré à concurrence de GBP 10.020,- (dix mille vingt livres sterling) par un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de GBP 10.020,- (dix mille vingt livres sterling) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui constate ce paiement.

Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 30 septembre 2008.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 13.189,33 (taux de change (median price) du 14 janvier 2008: GBP 1,- = EUR 1,3163).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

(4) L'Associé Unique de la Société décide de fixer le nombre de gérants à 1 (un).

(5) L'Associé Unique de la Société décide de nommer la personne morale suivante en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:

MANACOR LUXEMBOURG S.A., une société anonyme constituée d'après les lois luxembourgeoises, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B9098, ayant son siège social au 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Les associés de la Société décident de fixer le siège social de la Société au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: J. Chartrain-Hecklen, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2008, LAC/2008/3069. — Reçu 66,23 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008025518/5770/402.

(080025176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2008.

Parque D. Pedro 2 B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.200,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.464.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour la Société

PARQUE D. PEDRO 2 B.V.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008022021/5267/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2008, réf. LSO-CM10786. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080020635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

QPL Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 91.881.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue par résolution circulaire

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur David Brush de son poste de gérant A de la société avec effet rétroactif au 5 octobre 2007.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Pierre Cherki, résidant professionnellement au 1, Appold Street, Londres, Royaume-Uni, au poste de gérant A de la société avec effet rétroactif au 5 octobre 2007.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008030605/587/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03527. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

M.D.J.B. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 58.405.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration en date du 28 janvier 2008 que:

- A démissionné de son poste d'administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2008:
- Madame Ruthy Nakache, chirurgien dentiste, née à Tunis (Tunisie) le 19 juin 1957, demeurant au 7, rue d'Alembert - (FR) Issy-les-Moulineaux (92).
- A été élu au poste d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire dont il terminera le mandat:
- Monsieur Philippe Aflalo, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc) le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008030603/677/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05589. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Nutrilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 98.708.050,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 122.844.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PRONUTRI S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122 634 (the «Sole Shareholder»), here represented by Raymond Thill, jurist, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 30, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of NUTRILUX S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122 844 and incorporated by a deed drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger, acting in replacement of the notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, on 1 December 2006 and whose articles of association have been published in the *Mémorial C*, Recueil des Sociétés et Associations (the «*Mémorial C*») dated 22 February 2007, number 234, page 11186 (the «*Company*»).

The articles of association of the Company (the «*Articles*») have been amended for the last time since its incorporation by a deed drawn up by the notary Maître Martine Schaeffer on 6 November 2007, not yet published in the *Mémorial C*.

The share capital of the Company is fixed at ninety-eight million seven hundred eight thousand fifty Euro (EUR 98,708,050.-) represented by ten million two hundred thirty nine thousand six hundred twenty-five (10,239,625) Ordinary Shares and eighty eight million four hundred sixty-eight thousand four hundred twenty-five (88,468,425) Preferred Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The appearing party representing the whole issued share capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of three million nine hundred ninety-nine thousand six hundred twenty Euro (EUR 3,999,620.-) in order to raise it from its current amount of ninety eight million seven hundred eight thousand fifty Euro (EUR 98,708,050.-) to one hundred two million seven hundred seven thousand six hundred seventy Euro (EUR 102,707,670.-) by issuing 1,609,231 new Ordinary Shares and 2,390,389 new Preferred Shares having each a par value of one Euro (EUR 1.-), by contribution in cash.

Subscription and payment

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PROVIMI MANAGEMENT, a foundation incorporated under the laws of the Netherlands on 21 November 2007, with registration number 24424914, having its registered seat at the municipality of Rotterdam, the Netherlands, and its office address at Veerlaan 17-23, 3072 AN Rotterdam, the Netherlands (MANCO) declares to subscribe for 1,609,231 new Ordinary Shares and 2,390,389 new Preferred Shares having each a par value of one Euro (EUR 1.-) for a total amount of EUR 3,999,620, which have been fully paid up by a contribution in cash of EUR 3,999,620.-, therefore the amount of EUR 3,999,620.- is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PROVIMI MANAGEMENT, is here represented by Raymond Thill, pre-named, by virtue of a proxy given on November 29, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

MANCO is now a shareholder of the Company (together with the Sole Shareholder, the «Shareholders») and together with the Sole Shareholder resolve to amend article 5 of the Articles accordingly. All powers are conferred to any manager of the Company in order to carry out the registrations in the shareholders' register of the Company.

The Shareholders now take the following resolution:

Second resolution

The Shareholders resolve to amend and restate the Articles, which shall read in the form as attached.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately forty-three thousand seven hundred Euro (EUR 43,700.-).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le trente novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

PRONUTRI S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122 634 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Raymond Thill, juriste, résidant à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2007.

La procuration signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'Associé Unique de NUTRILUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122 844 et constituée par un acte du notaire Maître Joseph Elvinger, agissant en remplacement du notaire Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 1^{er} décembre 2006 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 22 février 2007, numéro 234, page 11186 (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois depuis sa constitution par un acte du notaire Maître Martine Schaeffer en date du 6 novembre 2007, en cours de publication au Mémorial C.

Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt dix huit millions sept cent huit mille cinquante Euros (EUR 98.708.050,-) représenté par dix millions deux cent trente neuf mille six cent vingt cinq (10.239.625) Parts Sociales Ordinaires et quatre vingt huit millions quatre cent soixante huit mille quatre cent vingt cinq (88.468.425) Parts Sociales Préférentielles ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Laquelle partie comparante représentant l'intégralité du capital social émis a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent vingt Euros (EUR 3.999.620,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-huit millions sept cent huit mille cinquante Euros (EUR 98.708.050,-) à cent deux millions sept cent sept mille six cent soixante dix Euros (EUR 102.707.670,-) par l'émission de 1.609.231 nouvelles Parts Sociales Ordinaires et 2.390.389 nouvelles Parts Sociales Préférentielles ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), par apport en numéraire.

Souscription et paiement

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PROVIMI MANAGEMENT, une fondation de droit néerlandais constituée le 21 novembre 2007, immatriculée sous le numéro 24424914, ayant son siège social dans la ville de Rotterdam, Pays-

Bas, et son adresse à Veerlaan 17-23, 3072 AN Rotterdam, Pays-Bas (MANCO) déclare souscrire 1.609.231 nouvelles Parts Sociales Ordinaires et 2.390.389 nouvelles Parts Sociales Préférentielles ayant chacune une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) pour un montant total de EUR 3.999.620,- qui a été entièrement payé par un apport en numéraire de EUR 3.999.620,-, ainsi le montant de EUR 3.999.620,- est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment rapportée au notaire.

STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PROVIMI MANAGEMENT, est ici représentée par Raymond Thill, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée le 29 novembre 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera attachée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

MANCO est désormais un associé de la Société (ensemble avec l'Associé Unique, les «Associés») et ensemble avec l'Associé Unique décident par conséquent de modifier l'article 5 des Statuts. Tous pouvoirs sont conférés à tout gérant de la Société pour effectuer les enregistrements dans le registre d'associés de la Société.

Les Associés prennent désormais la résolution suivante:

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier et de refondre les Statuts, qui auront la teneur telle que ci-joint.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quarante-trois mille sept cents (43.700,-) euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne n'ayant réclamé la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Sur quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, LAC/2007/39795. — Reçu 39.996,20 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Schedule amended and restated Articles of Association

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of NUTRILUX S.à r.l., (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (the «Articles»).

Art. 2.

2.1 The purpose of the Company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, to acquire patents and licences, to manage and develop them.

2.2 The Company may borrow and raise funds, including, but not limited to, borrowing money in any form or obtaining any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, debentures, promissory notes, and other debt or equity instruments, convertible or not, on a private basis for the purpose listed above.

2.3 The Company can also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies;
- give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person; and
- enter into agreements, including, but not limited to any kind of credit derivative agreements, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, distribution agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other services contracts, selling agreements, or other in relation to its purpose.

2.4 The Company may also perform all commercial, technical and financial operations, if these operations are likely to enhance the above-mentioned objectives as well as operations directly or indirectly linked to the activities described in this Article, however without taking advantage of the Act of 31 July 1929, on Holding Companies.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the City of Luxembourg by means of a resolution of the board of managers of the Company. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

5. Art. 5.

5.1 The Company's share capital is set at EUR 102,707,670.- (one hundred two million seven hundred seven thousand six hundred seventy euro), represented by 11,848,856 (eleven million eight hundred forty eight thousand eight hundred fifty six) ordinary shares (the «Ordinary Shares») and 90,858,814 (ninety million eight hundred fifty eight thousand eight hundred fourteen) preferred shares (the «Preferred Shares») having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each, entirely subscribed for.

5.2 The Company can proceed to the repurchase of the Preferred Shares at a price equal for each Preferred Share to its nominal value plus the unpaid Preferred Dividend as defined in Article 23, by decision of the majority of the shareholders representing 75% of the share capital of the Company at a shareholders' meeting.

5.3 Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

5.4 Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing 75% of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Share capital - Transfer of Shares

Art. 9.

9.1 In accordance with Article 189 of the Law, any Transfer of shares in the Company to a third party needs to be approved by the shareholders representing 75% of the share capital of the Company.

9.2 The B Shareholder undertakes and agrees not to transfer any Securities to any Third Party without the approval of the A Shareholder, except in the following circumstances:

- (a) pursuant to Article 10 further to the exercise of the Tag Along Right; or
- (b) pursuant to Article 11 further to the exercise of the Drag Along Right.

The B Shareholder acknowledges and agrees that the Ordinary Shares held by it shall not be transferred to any Third Party unless and until all Preferred Shares and any other Securities, as may be provided in the Shareholder's Agreement, held by LUXCO 1, the A Shareholder and the B Shareholder are fully redeemed in accordance with Article 12 or transferred by them to a Third Party purchaser, except as contemplated in this Article 9.2.

9.3 Subject to complying with the provisions of (i) this Article 9, (ii) Article 10 regarding the Tag Along Right, (iii) Article 11 regarding the Drag Along Right and (iv) Article 12 regarding the Redemption Requirements, the Financial Investors shall be authorised to freely transfer at any time, and in one or more occasions, any Securities held in the Company.

9.4 The Tag Along Right set out in Article 10, the Drag Along Right set out in Article 11 and the Redemption Requirements set out in Article 12 shall not apply to the following Transfers of Securities by a Financial Investor (the «Permitted Transfers»):

- Transfers to a PERMIRA Fund;
- Transfers to any Affiliate of a PERMIRA Fund;
- Transfers to any Affiliate of a Financial Investor; and
- Transfers as part of a syndication process managed by PERMIRA under the conditions set out in the Shareholders Agreement.

9.5 In the event of a Transfer of Securities, the price for the Preferred Shares and / or any other Securities, as may be provided in the Shareholder's Agreement, so transferred shall never exceed their subscription price, plus accrued interest or dividends (where applicable).

Art. 10.

10.1 Save as set out in Article 9.4 above regarding Permitted Transfers, in the event that a Financial Investor (the «Seller») intends to transfer Securities to a Third Party (the «Contemplated Purchaser») (a «Proposed Transfer»), the B Shareholder shall have the right, but not the obligation, to exercise a Tag Along Right in the conditions set out below under the same conditions (including in relation to the price) as those of the Proposed Transfer, it being agreed, for the avoidance of doubt, that the B Shareholder shall not be entitled to exercise such Tag Along Right if the Seller has notified the B Shareholder of its intention to exercise its Drag Along Right on such Transfer in the conditions set forth in Article 11.

10.2 The Seller shall notify the B Shareholder in writing of the Proposed Transfer by serving a Transfer notice (the «Transfer Notice») in compliance with the provisions of the Shareholders Agreement regarding the notices, such Transfer Notice setting out:

- the name, address and contact details of the Contemplated Purchaser and the details of its ultimate shareholders where relevant,
- the number and category of Securities subject to the Proposed Transfer,
- the terms and conditions of the Proposed Transfer, including the conditions relating to the determination of the purchase price and the payment mechanism; and
- the proposed date for the completion of the Proposed Transfer.

10.3 Within ten Business Days from the receipt of the Transfer Notice, the B Shareholder shall notify the Seller in writing of its intention to exercise the Tag Along Right as set forth in this Article (the «Transfer Acceptance Notice»). Sending the Transfer Acceptance Notice shall mean that the B Shareholder has agreed to exercise the Tag Along Right on the basis of the price set forth in the Transfer Notice.

10.4 If the Proposed Transfer would result in the Seller transferring Securities it holds in a given category, the B Shareholder shall have the right, but not the obligation, to transfer a proportional amount of Securities of the same category held by the B Shareholder in the Company in accordance with the provisions of this Article (the «Tag Along Right»), such proportion being calculated by reference to the number of Securities in such category that are to be transferred by the Seller as a proportion of the number of such Securities in such category held by the Seller immediately prior to the Transfer.

10.5 The Seller shall cause the Contemplated Purchaser to acquire such additional Securities of the same category from the B Shareholder or, if it fails to acquire them, the number of Securities of such category transferred by the Seller to the Contemplated Purchaser shall be reduced accordingly in order to enable the B Shareholder to fully exercise this Tag Along Right and transfer the relevant amount of its Securities of the given category to the Contemplated Purchaser.

10.6 The completion date for the Transfer of Securities made by the Seller and the B Shareholder (where relevant) pursuant to this Article shall be the date set forth in the Transfer Notice.

10.7 Any Transfer of Securities by the B Shareholder pursuant to this Article shall be made at the same terms and conditions (including in relation to the representations and warranties or any escrow requirement) and at the same price for each Security of the same category being transferred, than by the Seller.

10.8 For the purpose thereof, the B Shareholder undertakes and agrees to enter into any and all agreements and to sign and deliver any document reasonably required by the Seller to effect any such Transfer under this Article.

10.9 In the event that the B Shareholder does not exercise the Tag Along Right in accordance with this Article, the Seller shall be authorised to transfer the Securities subject to the Proposed Transfer to the Contemplated Purchaser in compliance with the terms and conditions set out in the Transfer Notice.

Art. 11.

11.1 Save as set out in Article 9.4 regarding Permitted Transfers, in the event that a Financial Investor (the «Drag Along Seller») receives from a Third Party (a «Drag Along Purchaser») an offer to purchase 100% of the Securities issued by the Company or 100% of the Securities of a given category (a «Drag Along Transfer»), the Drag Along Seller shall have the right, but not the obligation, to exercise a drag-along right (the «Drag Along Right») in the conditions set out in this Article.

11.2 The Drag Along Seller shall notify the B Shareholder in writing of the Drag Along Transfer by serving a Transfer notice (the «Drag Along Transfer Notice») in compliance with the provisions of the Shareholders Agreement regarding the notices, such Drag Along Transfer Notice setting out:

- the intention of the Drag Along Seller to exercise the Drag Along Right,
- the name, address and contact details of the Drag Along Purchaser and the details of its ultimate shareholders where relevant;
- the number and category of Securities subject to the Drag Along Transfer;
- the terms and conditions of the Drag Along Transfer, including the conditions relating to the determination of the price and the payment mechanism; and
- the proposed date for the completion of the Drag Along Transfer.

11.3 The completion date for the Transfer of Securities made by the Drag Along Seller and the B Shareholder pursuant to this Article shall be the date set forth in the Drag Along Transfer Notice.

11.4 Subject to the Drag Along Seller complying with the provisions of Article 9.5, the B Shareholder undertakes to transfer all of its Securities, or all the Securities of a given category where only the Securities of a given category (and not all categories) are transferred by the Drag Along Seller under the Drag Along Right to the Drag Along Purchaser at the same terms and conditions (including in relation to the representations and warranties or any escrow requirement) and at the same price for each Security of the same category being so transferred, than the Drag Along Seller.

11.5 For the purpose thereof, the B Shareholder undertakes and agrees to enter into any and all agreements and to sign and deliver any document reasonably required by the Drag Along Seller to effect any such Transfer under this Article.

Art. 12. Save as set out in Article 9.4 regarding Permitted Transfers, or pursuant to Article 10 regarding the Tag-Along Right or Article 11 regarding the Drag-Along Right, any Transfer of Securities carried out in accordance with the provisions of these Articles shall only be implemented after all Preferred Shares and any other Securities, as may be provided in the Shareholders Agreement, held by LUXCO 1 and the B Shareholder have been fully redeemed in accordance with the Shareholders Agreement and, as regards the Preferred Shares, Article 5 (the «Redemption Requirements»).

D. Non Dilution

Art. 13.

13.1 Save as otherwise provided for in the Shareholders Agreement or in the context of a Business Combination, if the Company intends to issue any new Securities, including to finance an external growth transaction, the issuance of such new Securities shall not be carried out unless the provisions of this Article have been complied with.

13.2 Each holder of Securities shall have the preferential right, but not the obligation, to subscribe *pari passu* (on the basis of the number of Securities held by such holder of Securities in the relevant category of Securities) to such new Securities at the same terms and conditions so that the *pro rata* portion of the participation of each holder of Securities in the given category of Securities of the Company immediately prior to such issuance of Securities shall remain unchanged. For the avoidance of doubt, if the above issuance of Securities is made in a combination of categories of Securities, this non-dilution right shall only be validly exercised by its beneficiary if the subscription is made by such beneficiary in all categories of Securities in issue and not some of them only.

E. Management

Art. 14.

14.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of three members who need not be shareholders of the Company.

14.2 The managers shall be appointed for an unlimited duration by the general meeting of shareholders from a list of at least four candidates proposed by the A Shareholder.

14.3 A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the shareholders.

14.4 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the shareholders ratifying such election.

14.5 One observer (*scrutateur*), who shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company upon proposal of the B Shareholder, shall be convened to participate to any meeting of the board of managers and shall receive the same information and notifications as, and at the same time as, the managers. The observer shall have the right to participate but not to vote in any decision of the board of managers of the Company, and shall have no right to represent the Company *vis-à-vis* third parties.

Art. 15.

15.1 The board of managers may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

15.2 The board of managers shall meet upon call by the chairman or two managers at the place indicated in the notice of meeting.

15.3 The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the managers or the board of managers may appoint another chairman *pro tempore* by vote of the majority present at any such meeting.

15.4 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or e-mail of each manager.

15.5 Separate notice shall not be required for meetings at which all the managers are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

15.6 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by fax or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another manager as his proxy.

15.7 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decision shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

15.8 In the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a manager, officer or employee in the other contracting party), such manager shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such manager's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

15.9 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

15.10 The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 16.

16.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting, or by two managers.

16.2 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 17.

17.1 The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the resolution of the shareholders fall within the competence of the board of managers.

17.2 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

Art. 18. The Company will be bound by the sole signature of any manager of the Company, as well as by the joint or single signature of any person or persons to whom specific signatory powers shall have been delegated by the board of managers.

Art. 19. To the extent permissible under Law and provided that, to the extent applicable, discharge has been granted by the general meeting of shareholders for any liability resulting from the performance of their duties, the managers, auditor, secretary and other officers, servants or agents for the time being of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company from and against all actions, costs, charges, losses, damages and expenses, which they or any of them shall or may incur or sustain by reason of any contract entered into or any act done, concurred in, or omitted, on or about the execution of their duty or supposed duty or in relation thereto except such (if any) as they shall incur or sustain by or through their own willful act, neglect or default respectively and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, and none of them shall be answerable for the act, receipts, neglects or defaults of the other or others of them, or for joining in any receipt for the sake of conformity, or for any bankers or other persons with whom any moneys or effects belonging to the Company shall or may be lodged or deposited for safe custody, or for any bankers, brokers, or other persons into whose hands any money or assets of the Company may come, or for any defect of title of the Company to any property purchased, or for the insufficiency or deficiency or defect of title of the Company, to any security upon which any moneys of the Company shall be invested, or for any loss or damage occasioned by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall happen in the execution of their respective offices or in relation thereto, except the same shall happen by or through their own willful neglect or default respectively.

F. Collective decisions of the Shareholders

Art. 20.

20.1 For as long as there is more than one shareholder, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the shareholders' meeting.

20.2 Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares, which it owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

20.3 Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 6 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

G. Reserved matters

Art. 21.

21.1 No action or decision relating to any of the Reserved Matters, as defined hereafter, shall be taken by a resolution of either the board of managers (where the Reserved Matter requires a decision of the board of managers) or the general meeting of shareholders (where the Reserved Matter requires a decision of the general meeting of shareholders), without the prior written approval of the A Shareholder in case of a resolution of the board of managers or the approval of the A Shareholder in case of a resolution of the general meeting of shareholders.

21.2 For the purpose of this Article, the following decisions shall be considered as reserved matters (the «Reserved Matters»):

(a) Articles of association

Any alteration of the articles of association or other constitutional documents of the Company.

(b) Changes in share capital

Any change in the share capital of the Company (including any reduction of share capital, purchase or redemption by the Company of its own shares), provided however that this restriction shall not apply to an issue of shares by the Company to the benefit of another member of the Group.

(c) Options and other rights

The creation, issue or granting of any option (put, call or any other kind of option) or other right over the Securities of the Company; or the creation, issue or granting of any option or right to subscribe for shares or other Securities of the Company; or the creation, issue or granting of any Security convertible into or exchangeable against shares or any other security of the Company.

(d) Rights attaching to a category of Securities

Any modification, variation or abrogation of the rights attaching to any category of Securities issued by the Company.

(e) Distributions in Respect of Capital

Any Distributions in Respect of Capital by the Company.

(f) Change in nature of business

Any material change in the nature or scope of the business carried out by the Group as a whole or the Company.

(g) Acquisitions and disposals

Any acquisition or disposal by the Company (whether in a single transaction or series of transactions) of any business or asset (or any material part of any business or asset) or any securities in any undertaking where the value of the acquisition or disposal exceeds EUR10 million or as further described in the Shareholders Agreement.

(h) Corporate Affairs

- Any exercise of any discretion, power or authority or the giving of any consent in connection with the Transfer of Securities by the Company.

- Any closure of any business operation with net assets in excess of EUR 25 million.

- Any disposal or dilution of any direct or indirect interest in the Company.

- Any subscription for or acquisition by any other means of any interest (whether on its own behalf or as nominee) in the share capital or instruments convertible into the share capital (or the equivalent) of any Person other than a member of the Group or the incorporation of any new operational Affiliate.

- Any entry into any joint venture with any Person.

- The commencement of any litigation or arbitration, save for the collection of debts arising in the ordinary course of business or any interim injunction or other urgent applications in circumstances where it is not practicable to obtain prior consent (provided however that (x) such interim injunction or urgent application does not relate to a material litigation, (y) detailed information is provided as soon as practicable and (z) any subsequent decision or action in connection thereto shall be a Reserved Matter).

- The settlement of, or withdrawal from, any litigation or arbitration, save in relation to the collection of debts arising in the ordinary course of business.

- The entry into any contract other than in the ordinary course of business.

(i) Financial Matters

- Other than in the normal course of business, any loan or advance or the granting of any guarantee or indemnity or the provision of any credit.

- Any creation of, or the granting of any permission to create, any mortgage, charge, encumbrance or other security interest on any uncalled capital or on any asset other than: (i) liens arising in the ordinary course of business; or (ii) any charge arising by the operation or purported operation of title retention clauses and in the ordinary course of business.

- Any amendment to the Business Plan or annual budget, or any action inconsistent with the Business Plan or annual budget, including making or agreeing to make any capital expenditure not provided for in the Business Plan or annual budget in excess of EUR 25 million.

- To the extent not permitted under the Financing Agreements, any factoring of any of its debts.

- Any hire purchase, rental or leasing agreement the total capital cost of which, or when aggregated with all other such commitments already entered into by the Group which, will be at any time in excess of EUR 25 million.

- Any decision that may alter or contravene with the commitments made under the Financing Agreements.

- Any off-balance sheet commitment, other than as specifically covered otherwise by another Reserved Matter herein, in excess of EUR 25 million.

(j) Real estate assets

Any acquisition of any freehold or leasehold property with a value in excess of EUR 3 million, or a lease with a future aggregate rental commitment in excess of EUR 3 million per year, or the entry into any contract to do so.

(k) Insolvency Proceedings

Unless required to be carried out pursuant to applicable laws or pursuant to an agreed reorganisation:

- any admission by the Company of its inability to pay its debts as they fall due, or the suspension of payment on any of its debts (other than where it is disputing such payment in good faith) or the announcement of its intention to do so;

- any step by the Company with a view to a composition, moratorium, assignment or similar arrangement with any of its creditors;

- any convening of a meeting for the purpose of considering any resolution for, or any proposal to petition for, or to file documents with the court for, its winding-up, administration (whether out of court or otherwise) or dissolution or any such resolution being passed;

- any assistance in the presentation of, or any failure to oppose in a timely manner a petition for, the winding-up, administration (whether out of court or otherwise) or dissolution of the Company;

- any request for the appointment of, or the giving of any notice of their intention to appoint, or the taking of any step with a view to appointing a liquidator, trustee in bankruptcy, judicial custodian, compulsory manager, receiver, administrative receiver, administrator (whether out of court or otherwise) or similar officer;

- any other voluntary action by the Company in furtherance of its liquidation, administration (out of court or otherwise), reorganisation, dissolution or the termination of its corporate status.

(l) Auditors

The appointment or removal of the auditors of the Company.

(m) Accounting reference date

Any alteration to the accounting reference date of the Company or to the accounting policies of the Company unless such alteration is required by law or relevant accounting requirements.

(n) Related party transactions (as may be further detailed in the

Shareholders Agreement) and any other matters that may be qualified as «reserved» under the Shareholders Agreement.

H. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 22. The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.

Art. 23.

23.1 Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

23.2 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

23.3 Every year five percent of the net profit will be transferred to the legal reserve.

23.4 This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amount to one tenth of the issued capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

23.5 At the end of each financial year, each holder of Preferred Shares is entitled to a preferred fixed return equal to eight percent of the nominal value of the aggregate Preferred Shares it holds in the share capital of the Company, provided that there is net profit distributable after deduction of the reserve (the «Preferred Dividend»).

23.6 If at the end of a financial year, the Company does not have sufficient funds to pay such Preferred Dividend, then the Preferred Dividend shall accrue, will continue to be due and will be payable to the holders of the Preferred Shares upon the end of the next financial year, to the extent possible.

23.7 After the payment of the Preferred Dividend to the holders of Preferred Shares, the balance of the net profit shall be distributed to the holders of Ordinary Shares in proportion to their shareholding in the Company.

23.8 However, the general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 24. Save as otherwise provided for in the Shareholders Agreement, any Distribution in Respect of Capital made on proceeds or amounts available, received or deriving from any event, fact or circumstances other than a Divestment (as defined in the Shareholders Agreement), shall be allocated to the A Shareholder and to the B Shareholder after all Preferred Shares and any other Securities, as may be provided in the Shareholder's Agreement, held by LUXCO 1, the A Shareholder and the B Shareholders have been fully redeemed in accordance with Article 12, pro-rata to their respective shareholding of Ordinary Shares in the Company as at the date of actual payment, all Ordinary Shares having the same value and ranking *pari passu* for any such distributions.

I. Dissolution - Liquidation

Art. 25.

25.1 In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

25.2 The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 26. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

J. Definitions

For the purpose of these Articles, the following terms shall have the following meaning:

«A Shareholder» shall mean PRONUTRI S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is located at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 122.634;

«Affiliate» shall mean, in respect of any Person, any Person which, directly or indirectly, Controls, is Controlled by, or is under common Control with such Person, it being understood that, in relation to an investment fund, any other investment fund managed or advised by the same managing or advising company shall be an Affiliate of such investment fund;

«B Shareholder» shall mean STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PROVIMI MANAGEMENT, a foundation incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered seat at the municipality of Rotterdam, the Netherlands, and its office address at Veerlaan 17-23, 3072 AN Rotterdam, the Netherlands;

«Business Day» shall mean a day (except a Saturday and a Sunday) where banks in Paris, London, Luxembourg City and Amsterdam are generally open for transactions of normal banking business;

«Business Combination» shall mean any merger or combination of business in which the securities held in one entity are exchanged for securities in another entity (either the absorbing entity or a newly incorporated joint entity) which then holds the two merged or combined businesses;

«Business Plan» shall mean the business plan prepared by the Group and its Advisers, as may be referred to in the Shareholders Agreement;

«Control» shall mean the holding of more than 50% of the share capital or voting rights of a given Person, or the majority of representation in the management body of such Person, or the power to direct the management or decision making process in such Person whether directly or by contract or otherwise; and «Controlled» shall be construed accordingly;

«Distribution in Respect of Capital» shall mean any dividend or other distribution or payment in respect of capital, reserves or premium or otherwise made to the shareholders of a company;

«Financial Investors» shall mean LUXCO 1, the A Shareholder and/or any of their Assignees (as defined in the Shareholders Agreement); and «Financial Investor» means any of them;

«Financing Agreements» shall mean have the same meaning as in the Shareholders Agreement;

«Group» shall mean the Company and its Affiliates;

«LUXCO 1» shall mean KOROLUX S.à.r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, whose registered office is located at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 109.993;

«PERMIRA» shall mean PERMIRA ADVISERS LLP, acting as adviser to the PERMIRA Funds;

«PERMIRA Funds» shall mean P4 SUB L.P.1, PERMIRA IV L.P.2, PERMIRA INVESTMENTS LIMITED and P4 CO-INVESTMENT L.P.;

«Person» shall mean any individual, corporation, limited liability company, partnership, association, trust or other entity or organization, whether or not it has legal personality;

«Securities» shall mean any of the Ordinary Shares, the Preferred Shares or any other instruments that may be issued by the Company from time to time;

«Shareholders Agreement» shall mean the shareholders agreement which may from time to time be made between the Company and the persons registered in the books of the Company from time to time as holders of one or more shares of the Company.

«Third Party» shall mean any Person which is not a Financial Investor or any of its Affiliates; and

«Transfer» shall mean any transaction resulting in the direct or indirect transfer of securities (including for the avoidance of doubt any right to subscribe to any securities), including any sale, disposal, transfer, contribution, assignment, subdivision of proprietary rights or beneficial ownership rights, lending, or temporary transfer (portage), but to the exclusion, for the avoidance of doubt, of any Business Combination.

Suit la traduction française du texte qui précède:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

Art. 1^{er}. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de NUTRILUX S.à r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2.

2.1 La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres, droits et actifs par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et mise en valeur.

2.2 La Société peut emprunter et lever des fonds, y compris, mais sans être limité à, emprunter de l'argent sous toutes formes et obtenir des prêts sous toutes formes et lever des fonds à travers, y compris, mais sans être limité à, l'émission d'obligations, de titres de prêt, de billets à ordre et d'autres titres de dette ou de capital convertibles ou non, dans le cadre de l'objet décrit ci-dessus.

2.3 La Société peut également entrer dans les transactions suivantes, étant entendu que la Société n'entrera pas dans une quelconque transaction qui l'engagerait dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- accorder des prêts sans limitation à ses filiales, sociétés liées ou toute autre société, y compris, les fonds provenant d'emprunts, d'émission de titres de prêt ou de titres de capital;
- accorder des garanties, mises en gage, transférer, nantir, créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs, garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de tout autre société et, plus généralement, dans son propre intérêt ou dans celui de toute autre société ou personne;
- entrer dans des accords, y compris, mais non limité à n'importe quelle sorte d'accords de dérivée de crédit, d'accords d'association, d'accords de garantie, d'accords de marketing, d'accords de distribution, d'accords de gestion, d'accords de conseil, d'accords d'administration et d'autres contrats de services, d'accords de vente, ou d'autre en rapport avec son objet social.

2.4 La Société peut également faire toutes opérations commerciales, techniques et financières, si ces opérations sont utiles à la réalisation de son objet tel que décrit dans le présent article ainsi que des opérations directement ou indirectement liées aux activités décrites dans cet article, sans bénéficier toutefois du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré à n'importe qu'elle autre place dans la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5.

5.1 Le capital souscrit est fixé à EUR 102.707.670,- (cent deux millions sept cent sept mille six cent soixante dix euros) représenté par 11.848.856 (onze millions huit cent quarante huit mille huit cent cinquante six) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et 90.858.814 (quatre vingt dix millions huit cent cinquante huit mille huit cent quatorze) parts sociales préférentielles (les «Parts Sociales Préférentielles») d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, entièrement souscrites.

5.2 La Société peut procéder au rachat de ses Parts Sociales Préférentielles à un prix égal pour chaque Part Préférentielle à sa valeur nominale plus le Dividende Préférentiel tel que défini à l'article 23 impayé, par décision de la majorité des associés représentant 75% du capital social de la Société à une assemblée d'associés.

5.3 Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

5.4 Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 6. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins 75% du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Le décès, la suspension de droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la Société.

C. Capital social - Transfert de parts sociales

Art. 9.

9.1 Selon l'Article 189 de la Loi, tout Transfert de parts sociales de la Société à un tiers nécessite l'approbation des associés représentant 75 % du capital social de la Société.

9.2 L'Associé B s'engage et accepte de ne pas transférer de Titres à un Tiers sans le consentement de l'Associé A, sauf dans les circonstances suivantes:

(o) conformément à l'Article 10 suite à l'exercice du Droit de Sortie Conjointe;

ou

(p) conformément à l'Article 11 suite à l'exercice du Droit de Sortie Forcée.

L'Associé B s'engage et accepte que les Parts Sociales Ordinaires détenues par lui ne soient pas transférées à un Tiers sauf et jusqu'à ce que toutes les Parts Sociales Préférentielles et tous autres Titres, tels que pouvant être prévus par le Pacte d'Associés, détenus par LUXCO 1, l'Associé A et l'Associé B soient entièrement rachetées conformément à l'Article 12 ou transférées par eux à un Tiers acquéreur, sauf pour les cas envisagés dans cet Article 9.2.

9.3 Sous réserve de conformité avec les dispositions de (i) cet Article 9, (ii) de l'Article 10 concernant le Droit de Sortie Conjointe, de (iii) l'Article 11 concernant le Droit de Sortie Forcée et de (iv) l'Article 12 concernant les Conditions de Remboursement, les Investisseurs Financiers sont autorisés à transférer librement à tout moment, et en une ou plusieurs fois, tout Titre qu'ils détiennent dans la Société.

9.4 Le Droit de Sortie Conjointe prévu à l'Article 10, le Droit de Sortie Forcée prévu à l'Article 11 et les Conditions de Remboursement prévues à l'Article 12 ne s'appliqueront pas aux Transferts de Titres suivants, effectués par un Investisseur Financier (les «Transferts Autorisés»):

- Transferts à un Fond PERMIRA;
- Transferts à un Affilié d'un Fond PERMIRA;
- Transferts à un Affilié d'un Investisseur Financier; et
- Transferts en tant que partie d'un processus de syndication géré par PERMIRA dans les conditions définies par le Pacte d'Associés.

9.5 En cas de Transfert de Titres, le prix pour les Parts Sociales Préférentielles et /ou pour tous autres Titres, tels que pouvant être prévus par le Pacte d'Associés, ainsi transférés n'excédera jamais leur prix de souscription, augmenté des intérêts ou des dividendes (le cas échéant).

Art. 10.

10.1 Excepté ce qui est prévu à l'Article 9.4 concernant les Transferts Autorisés, au cas où un Investisseur Financier (le «Vendeur») décide de transférer des Titres à un Tiers (l'«Acquéreur Envisagé») (un «Transfert Proposé»), l'Associé B aura le droit, mais non l'obligation, d'exercer un Droit de Sortie Conjointe dans les conditions telles que définies ci-après, dans les mêmes termes (y compris ceux relatifs au prix) que ceux du Transfert Proposé. Il est admis pour éviter tout doute, que l'Associé B ne sera pas habilité à exercer un tel Droit de Sortie Conjointe si le Vendeur a notifié à l'Associé B son intention d'exercer son Droit de Sortie Forcée par ce Transfert dans les conditions prévues à l'Article 11.

10.2 Le Vendeur notifiera par écrit à l'Associé B le Transfert Proposé par le biais d'un avis de Transfert (P«Avis de Transfert») délivré conformément aux dispositions du Pacte d'Associés concernant les avis, un tel Avis de Transfert contenant:

- Le nom, l'adresse et les coordonnées de l'Acquéreur Envisagé et les détails de ses associés ultimes si cela est nécessaire;
- Le nombre et les catégories de Titres objets du Transfert Proposé;
- Les termes et conditions du Transfert Proposé, ce qui inclut les conditions relatives à la détermination du prix de vente et au mécanisme de paiement; et

- La date envisagée pour la réalisation du Transfert Proposé.

10.3 Dans les dix Jours Ouvrables à compter de la réception de l'Avis de Transfert, l'Associé B notifiera par écrit au Vendeur son intention d'exercer le Droit de Sortie Conjointe tel que prévu dans cet Article (l'«Avis d'Acceptation du Transfert»). L'envoi de l'Avis d'Acceptation du Transfert signifiera que l'Associé B a décidé d'exercer le Droit de Sortie Conjointe sur la base du prix prévu dans l'Avis de Transfert.

10.4 Si le Transfert Proposé consiste en un transfert de Titres que détient le Vendeur dans une catégorie donnée, l'Associé B aura le droit, mais non l'obligation, de transférer un montant proportionnel de Titres de la même catégorie qu'il détient dans la Société, conformément aux dispositions de cet Article (le «Droit de Sortie Conjointe»), une telle proportion se calculant par référence au nombre de Titres de cette catégorie qui vont être transférés par le Vendeur par rapport au nombre de Titres de cette catégorie détenus par le Vendeur avant le Transfert.

10.5 Le Vendeur invitera l'Acquéreur Envisagé à acquérir ces Titres supplémentaires de la même catégorie appartenant à l'Associé B. Si un tel transfert échoue, le nombre de Titres de cette catégorie, transférés par le Vendeur à l'Acquéreur Envisagé, sera réduit pour permettre à l'Associé B d'exercer pleinement son Droit de Sortie Conjointe et de transférer le montant correspondant de ces Titres dans cette catégorie donnée à l'Acquéreur Envisagé.

10.6 La date de réalisation du Transfert de Titres effectué par le Vendeur et l'Associé B (le cas échéant) selon les dispositions de cet Article, sera celle contenue dans l'Avis de Transfert.

10.7 Tout Transfert de Titres effectué par l'Associé B selon les dispositions de cet Article se fera dans les mêmes termes et conditions (ce qui comprend les mandats et les garanties ou toute exigence de séquestre) et au même prix pour chaque Titre de même catégorie étant transféré que ceux conclus avec le Vendeur.

10.8 Pour les besoins précédents, l'Associé B s'engage et accepte de conclure tout accord et de signer et remettre tout document raisonnablement requis par le Vendeur pour mener à bien un tel Transfert selon les dispositions de cet Article.

10.9 Au cas où l'Associé B n'exercerait pas le Droit de Sortie Conjointe en conformité avec cet Article, le Vendeur serait autorisé à transférer les Titres sujets du Transfert Proposé à l'Acquéreur Envisagé, conformément aux termes et conditions prévus dans l'Avis de Transfert.

Art. 11.

11.1 Excepté ce qui est prévu à l'Article 9.4 concernant les Transferts Autorisés, au cas où un Investisseur Financier (le «Vendeur Forcé») reçoit d'un Tiers (l'«Acquéreur Forcé») une offre d'achat portant sur 100 % des Titres émis par la Société ou 100 % des Titres d'une catégorie donnée (un «Transfert Forcé»), le Vendeur Forcé a le droit, mais non l'obligation, d'exercer le droit de sortie forcée (le «Droit de Sortie Forcée») dans les conditions prévues à cet Article.

11.2 Le Vendeur Forcé notifiera par écrit à l'Associé B le Transfert Forcé par le biais d'un avis de Transfert (l'«Avis de Transfert Forcé») délivré conformément aux dispositions du Pacte d'Associés concernant les avis, un tel Avis de Transfert Forcé contenant:

- L'intention du Vendeur Forcé d'exercer le Droit de Sortie Forcée;
- Le nom, l'adresse et les coordonnées de l'Acquéreur Forcé et les détails de ses associés principaux si cela est nécessaire;
- Le nombre et la catégorie de Titres objets du Transfert Forcé;
- Les termes et conditions du Transfert Forcé, ce qui inclut les conditions relatives à la détermination du prix et au mécanisme de paiement; et
- La date envisagée pour la réalisation du Transfert Forcé.

11.3 La date de réalisation du Transfert de Titres effectué par le Vendeur Forcé et l'Associé B selon les dispositions de cet Article sera celle contenue dans l'Avis de Transfert Forcé.

11.4 Sous réserve du respect des dispositions de l'Article 9.5 par le Vendeur Forcé, l'Associé B se charge de transférer tous ses Titres, ou tous les Titres d'une catégorie donnée, si seulement les titres d'une catégorie donnée (et non toutes les catégories) sont transférés par le Vendeur Forcé exerçant son Droit de Sortie Forcée à l'Acheteur Forcé, dans les mêmes termes et conditions (ce qui comprend les mandats et les garanties ou toute exigence de séquestre) et au même prix pour chaque Titre de même catégorie étant transféré que ceux conclus avec le Vendeur Forcé.

11.5 Pour les besoins précédents, l'Associé B s'engage et accepte de conclure tout accord et de signer et remettre tout document raisonnablement requis par le Vendeur Forcé pour mener à bien un tel Transfert selon les dispositions de cet Article.

Art. 12. Excepté ce qui est prévu à l'Article 9.4 concernant les Transferts Autorisés, ou à l'Article 10 concernant le Droit de Sortie Conjointe, ou à l'Article 11 concernant le Droit de Sortie Forcée, tout Transfert de Titres effectué conformément aux dispositions de ces Statuts sera seulement effectif après que l'ensemble des Parts Sociales Préférentielles et tous autres Titres, tels que pouvant être prévus par le Pacte d'Associés, détenus par LUXCO 1 et l'Associé B aient été intégralement rachetés conformément au Pacte d'Associés et, concernant les Parts Préférentielles, à l'Article 5 (les «Conditions de Remboursement»).

D. Non Dilution

Art. 13.

13.1 Sauf s'il en est disposé autrement dans le Pacte d'Associés ou dans le cadre d'un Regroupement d'Entreprises, si la société souhaite émettre de nouveaux Titres, y compris pour financer une transaction concernant la croissance externe, l'émission de ces nouveaux Titres ne sera pas possible, à moins d'être effectuée en conformité avec les dispositions du présent Article.

13.2 Chaque détenteur de Titres aura un droit préférentiel, mais non l'obligation, de souscrire pari passu (sur la base du nombre de Titres détenus par ces détenteurs de Titres dans la catégorie de Titres concernée) à ces nouveaux Titres aux mêmes termes et conditions de telle sorte que la participation proportionnelle de chaque détenteur de Titres dans la catégorie donnée de Titres de la Société avant l'émission de ces nouveaux Titres restera inchangée. Pour écarter tout doute, si l'émission de Titres précédente est effectuée en combinant diverses catégories de Titres, ce droit de non-dilution ne sera exercé valablement par son bénéficiaire, seulement si la souscription est effectuée par ce bénéficiaire pour toutes les catégories de Titres et non seulement pour certaines d'entre elles.

E. Gérance

Art. 14.

14.1 La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de trois membres, qui ne sont pas nécessairement associés de la Société.

14.2 Les gérants seront nommés pour une durée indéterminée par l'assemblée générale des associés à partir d'une liste d'au moins quatre candidats proposés par l'Associé A. Un gérant peut être révoqué, avec ou sans juste motif, et remplacé à tout moment, par le biais d'une résolution prise par les associés.

14.3 En cas de vacance d'un gérant pour cause de mort, retraite ou autre, les gérants restant peuvent élire, à la majorité des votes, un gérant de remplacement, qui restera en place jusqu'à la prochaine résolution des associés ratifiant cette élection.

14.4 Un scrutateur, qui sera nommé par l'assemblée générale des associés de la Société sur proposition de l'Associé B, pourra être convoqué pour participer à une réunion du conseil de gérance et recevra la même information et les mêmes notifications, données dans les mêmes délais, que les gérants. Le scrutateur aura le droit de participer, mais pas de voter, aux décisions du conseil de gérance de la Société, et n'aura aucun droit pour représenter la société vis-à-vis des tiers.

Art. 15.

15.1 Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres ainsi qu'un vice-président. Il peut aussi choisir un secrétaire, gérant ou non, qui sera en charge de la tenue des procès verbaux des réunions des conseils de gérance et des associés.

15.2 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le président ou par deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

15.3 Le président présidera toutes les réunions d'associés et tous les conseils de gérance, cependant en son absence les associés ou les membres du conseil de gérance pourront nommer un président pro tempore par vote à la majorité des voix présentes à cette réunion ou à ce conseil.

15.4 Une convocation écrite portant sur toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt quatre heures avant la date prévue pour ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation écrite sur accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax ou e-mail.

15.5 Une convocation distincte ne sera pas requise pour les réunions du conseil de gérance au cours desquelles l'ensemble des gérants sont présents ou représentés et ont déclaré avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de la réunion ainsi que pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

15.6 Tout gérant peut se faire représenter aux conseils de gérance en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, soit par un moyen de communication électronique dont l'authenticité aura pu être établie, un autre gérant comme son mandataire.

15.7 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

15.8 Au cas où un gérant de la Société aurait un intérêt personnel dans une quelconque affaire de la Société (autre que survenant en sa qualité de gérant, préposé ou employé d'une autre partie en cause) ce gérant devra informer le conseil de gérance d'un tel intérêt personnel et il ne pourra délibérer ni prendre part au vote sur cette affaire. Un rapport devra, par ailleurs, être fait au sujet de l'intérêt personnel de ce gérant à la prochaine assemblée des associés.

15.9 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre,

et communiquer entre elles. Une réunion peut ainsi ne se tenir qu'au moyen d'une conférence téléphonique. La participation par ce moyen à une réunion équivaut à une participation en personne.

15.10 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, facsimile, e-mail ou tous autres moyens de communication similaires. L'intégralité formera le procès-verbal attestant de la résolution.

Art. 16.

16.1 Les procès-verbaux des conseils de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence d'une telle réunion, ou par deux gérants.

16.2 Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 17.

17.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents Statuts aux associés sont de la compétence du conseil de gérance.

17.2 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société pour la gestion journalière, à tout gérant ou gérants, qui à leur tour peuvent constituer des comités délibérant dans les conditions déterminées par le conseil de gérance. Il peut également conférer des pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, gérant ou non, nommer et révoquer tous préposés, employés et fixer leurs émoluments.

Art. 18. La Société sera engagée par la seule signature de tout gérant de la Société, ainsi que par la signature conjointe ou unique de toute personne ou des personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance.

Art. 19. Pour autant que la Loi l'autorise et à condition que, dans la limite possible, décharge ait été accordée par l'assemblée générale des associés de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions, les gérants, commissaires aux comptes, secrétaires, employés ou agents de la Société seront indemnisés sur l'actif de la Société contre toute action, coûts, charges, pertes, dommages et dépenses qu'ils auront encouru pour cause de signature de contrats ou de tout action effectuée ou omise directement ou indirectement liée à l'exercice de leurs fonctions, excepté s'ils les ont encouru suite à leur propre acte de malveillance, négligence ou défaut et excepté tel que prévu par l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, et aucun d'entre eux ne sera responsable collectivement pour un acte, négligence ou défaut commis par l'un ou l'autre d'entre eux, ou pour avoir agi conjointement dans un but de conformité, ou encore pour un banquier ou toute autre personne auprès duquel des actifs de la Société pourraient être déposés, ou pour un banquier, broker ou toute autre personne dans les mains desquelles des actifs de la Société ont été remis, ou pour un défaut de titre de la Société pour l'achat de tout bien, pour l'absence ou l'invalidité de titres détenus la Société alors que des fonds de la Société ont été investis, pour toute perte ou dommage occasionné par une erreur de jugement ou d'inadvertance de leur part, pour toute perte, dommage ou inconvénients de toute sorte qui se produiraient dans l'exercice de leurs fonctions respectives ou en relation avec leurs fonctions, sauf si cela a été causé par leur propre négligence ou défaut.

F. Décisions collectives des Associés

Art. 20.

20.1 En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises par l'assemblée des associés.

20.2 Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé a droit à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

20.3 Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 6 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

G. Sujets réservés

Art. 21.

21.1 Aucune action ou décision relative à tout Sujet Réservé, tel que défini ci-après, ne devra être prise par une résolution soit du conseil de gérance (lorsque le Sujet Réservé nécessite une décision du conseil de gérance) ou par l'assemblée générale des associés (lorsque le Sujet Réservé nécessite une décision de l'assemblée générale des associés), sans le consentement écrit préalable de l'Associé A dans le cas d'une résolution du conseil de gérance, ou le consentement de l'Associé A dans le cas d'une résolution de l'assemblée générale des associés.

21.2 Pour la compréhension de cet Article, les décisions suivantes seront considérées comme sujets réservés (les «Sujets Réservés»):

(a) Statuts

Toute modification des statuts ou de tout document constitutif de la Société.

(b) Modification du capital social

Toute modification du capital social de la Société (y compris toute réduction du capital social, acquisition ou rachat par la Société de ses propres actions), étant entendu toutefois que cette restriction ne s'appliquera pas à une émission de parts sociales par la Société au bénéfice d'un autre membre du Groupe.

(c) Options et autres droits

La création, l'émission ou l'octroi (de vente, d'achat ou toute autre forme d'option) ou de tout autre droit sur les Titres de la Société; ou la création, l'émission ou l'octroi de toute option ou droit de souscrire à des parts sociales ou à toute autre forme de Titres de la Société; ou la création, l'émission ou l'octroi de Titres convertibles ou échangeables contre des parts sociales ou toute autre forme de titres de la Société.

(d) Droits attachés à une catégorie de Titres

Toute modification, changement, ou abrogation des droits attachés à toute catégorie de Titres émis par la Société.

(e) Distributions en lien avec le Capital.

Toute Distribution en lien avec le Capital.

(f) Modification de l'activité sociale

Toute modification dans la nature ou le champ de l'activité sociale entreprise par le Groupe en général ou par la Société.

(g) Acquisitions et aliénations

Toute acquisition ou aliénation par la Société (aussi bien dans le cadre d'une transaction unique ou dans le cadre d'un ensemble de transactions) de toute activité ou actif (ou toute partie matérielle d'une activité ou d'un actif) ou de tout titre dans une entreprise dans laquelle la valeur de l'acquisition ou de l'aliénation excède 10 millions d'euros ou est visée par le Pacte d'Associés.

(h) Affaires Générales de la Société

- Tout exercice d'une autorisation, pouvoir, autorité, ou l'octroi d'un consentement en relation avec le Transfert des Titres par la Société.

- Toute conclusion d'une opération commerciale à hauteur de plus de 25 millions d'euros d'actifs nets.

- Toute aliénation ou dilution d'un intérêt direct ou indirect dans la Société.

- Toute souscription, ou acquisition par tout autre moyen de tout intérêt (pour son propre compte ou en tant que mandataire) dans le capital social ou d'instruments convertibles en capital (ou équivalent) par toute Personne autre qu'un membre du Groupe ou la constitution de tout nouveau Affilié opérationnel.

- Toute conclusion d'une coentreprise (joint venture) avec toute Personne.

- L'introduction de tout contentieux ou procédure d'arbitrage, à l'exception des recouvrements de dettes issues de la conduite normale des affaires ou de toute injonction provisoire ou autres procédures urgentes dans des circonstances où il n'est pas possible d'obtenir une autorisation préalable (étant entendu toutefois que (x) cette injonction provisoire ou procédure urgente ne se rapporte pas à un litige conséquent, (y) un rapport détaillé est mis à la disposition dès que possible et (z) toute décision ultérieure ou action prise par la suite en lien avec cette injonction ou procédure sera un Sujet Réserve).

- La transaction ou le retrait d'une demande ou d'une procédure d'arbitrage, à l'exception du recouvrement des dettes issues de la conduite normale des affaires.

- La conclusion de tout contrat en dehors de la conduite normale des affaires.

(i) Domaines financiers

- En dehors de la conduite normale des affaires, tout prêt ou avance, ou octroi de toute garantie ou compensation ou fourniture de crédit.

- Toute création ou l'octroi de la permission de créer toute hypothèque, obligation, garantie, ou toute autre intérêt de nantissement sur le capital non libéré ou sur tout autre actif autre que (i) les sûretés liées à la conduite normale des affaires: ou (ii) toute garantie liée à l'exécution ou l'exécution supposée d'une clause de réserve de propriété et qui soit liée à la conduite normale des affaires.

- Toute modification du Plan d'Activité ou du budget annuel, ou toute action en contradiction avec le Plan d'Activité ou le budget annuel, y compris le fait d'effectuer ou de donner son accord à une dépense d'investissement qui n'ait pas été prévue par le Plan d'Activité ou par le budget annuel d'une valeur supérieure à 25 millions d'euros.

- Pour la partie non autorisée par les Accords Financiers tout affacturage de ses dettes.

- Tout emprunt, achat, location ou contrat de crédit-bail dont le coût total en capital, ou l'addition de ce coût avec tous les autres engagements pris par le Group excède 25 millions d'euros.

- Toute décision qui pourrait modifier ou entrer en conflit avec les engagements pris dans le cadre des Accords de Financement.

- Tout engagement hors bilan, autre que ceux qui ont été spécifiquement prévu par un autre Sujet Réserve de cette clause, qui excède 25 millions d'euros.

(j) Actifs immobiliers

Toute acquisition de biens immobiliers sur lesquels porte ou non un bail d'une valeur supérieure à 3 millions d'euros, ou un bail dont l'engagement locatif total excède 3 millions d'euros par an, ou la conclusion de tout contrat dans ce cadre.

(k) Procédures de faillite

Sauf si les opérations suivantes sont rendues obligatoires par les lois applicables ou par un accord de réorganisation:

- toute déclaration par la Société de son incapacité à payer ses dettes échues, ou la suspension du paiement de l'une de ses dettes (pour une autre raison que la remise en cause de la bonne foi du paiement) ou l'annonce de son intention de procéder à cette déclaration;

- toute démarche entreprise par la Société dans le but d'obtenir un accord, un moratoire, un transfert de dette ou tout autre arrangement avec l'un de ses créanciers;

- toute convocation à une réunion dans le but d'envisager toute résolution ou toute proposition d'engager une procédure judiciaire, ou d'effectuer des démarches auprès du tribunal pour la liquidation, le redressement (extrajudiciaire ou autre) ou la dissolution ou toute autre décision similaire;

- toute assistance apportée à la présentation, ou toute abstention d'opposition en temps utile à une procédure judiciaire de liquidation, de redressement (extrajudiciaire ou autre) ou de dissolution de la Société;

- toute demande relative à la nomination ou la notification de leur intention de nommer, ou les démarches entreprises en vue de nommer un liquidateur, un syndic de faillite, un administrateur judiciaire, un administrateur désigné, un curateur, un administrateur (extrajudiciaire ou autre) ou toute autre personne ayant des fonctions similaires;

- toute autre action volontaire prise par la Société dans le cadre de sa liquidation, son administration (extrajudiciaire ou autre), sa réorganisation, sa dissolution ou la disparition de sa personnalité morale.

(l) Commissaire aux comptes

La nomination ou la révocation de n'importe quel commissaire aux comptes de la Société.

(m) Date de référence comptable

Toute modification de la date de référence comptable de la Société ou des méthodes comptables de la Société, sauf si cette modification est imposée par la loi ou par les normes comptables applicables.

(n) Toutes transactions entre parties apparentées (telle que définies dans le Pacte d'Associés) ou tout autre sujet pouvant être considéré comme «réservé» par le Pacte d'Associés.

H. Exercice social - Comptes annuels - Répartitions des bénéfices

Art. 22. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 23.

23.1 Chaque année, les comptes seront arrêtés au trente et un décembre et il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un compte de profits et de pertes.

23.2 Le solde créditeur du compte de pertes et profits après déduction tous dépenses, amortissements, charges et provisions représentent le bénéfice net de la société.

23.3 Chaque année il est prélevé cinq pour cent sur le bénéfice net qui sera alloué à la réserve légale.

23.4 Ce prélèvement cesse d'être obligatoire quand la réserve légale atteint dix pourcent du capital social, étant entendu que ce prélèvement doit reprendre jusqu'à ce que le fond de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour quelque raison que ce soit, il a été entamé.

23.5 A la fin de chaque année sociale, chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles a droit à une rémunération préférentielle fixe égale à huit pourcent de la valeur nominale de toutes les Parts Sociales Préférentielles qu'il détient dans le capital social de la Société, à condition qu'il y ait un profit net distribuable après déduction de la réserve (le «Dividende Préférentiel»).

23.6 Si, à la fin d'une année sociale, la Société n'a pas suffisamment de fonds pour payer ce Dividende Préférentiel, alors le Dividende Préférentiel s'accumulera, continuera d'être dû et sera payable aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles à la fin de l'année sociale suivante, dans la limite possible.

23.7 Après le paiement du Dividende Préférentiel aux détenteurs des Parts Sociales Préférentielles, le solde du profit net sera distribué aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires en proportion de leur participation dans la Société.

23.8 Cependant, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider selon vote majoritaire en vertu des dispositions légales applicables que le bénéfice, après déduction de la réserve, soit reporté ou alloué à une réserve spéciale.

Art. 24. Sauf si prévu autrement par le Pacte d'Associés, toute Distribution en lien avec le Capital effectuée sur les recettes ou sur les sommes disponibles reçues ou découlant de tout événement, fait ou circonstances autres qu'un Désinvestissement (tel que défini dans le Pacte d'Associés) sera alloué à l'Associé A et à l'Associé B après que toutes les Parts Préférentielles et tous autres Titres, tels que pouvant être prévus par le Pacte d'Associés, détenus par LUXCO 1, l'Associé A et l'Associé B aient été entièrement rachetées conformément à l'Article 12 et proportionnellement à leur

participations respectives dans le capital social de la Société à la date du paiement effectif, toutes les Parts Sociales Ordinaires ayant la même valeur et étant classées pari passu pour une telle distribution.

I. Dissolution - Liquidation

Art. 25.

25.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf si prévu autrement, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

25.2 Le surplus, résultant de la réalisation de l'actif du paiement du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 26. Toute matière non réglée par les Statuts sera réglée conformément à la Loi.

J. Définitions

Pour la compréhension de ces Statuts, les termes suivants auront la signification suivante:

«Accords de Financement» a la même signification que dans le Pacte d'Associés;

«Affilié» signifie, vis-à-vis de toute Personne, toute Personne qui, directement ou indirectement, Contrôle, est Contrôlée par, ou est sous Contrôle conjoint de cette Personne, étant entendu que, vis-à-vis d'un fonds d'investissement, tout autre fonds dirigé ou conseillé par une même société dirigeante ou conseil est un Affilié de ce fonds d'investissement;

«Associé A» signifie PRONUTRI S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, dont le siège social est situé à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 122.634;

«Associé B» signifie STICHTING ADMINISTRATIEKANTOOR PROVIMI MANAGEMENT, une fondation constituée sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social dans la commune de Rotterdam, Pays-Bas, et son adresse sociale à Veerlaan 17-23, 3072 AN Rotterdam, Pays-Bas;

«Contrôle» signifie la détention de plus de 50 % du capital social ou des droits de vote d'une Personne déterminée, ou la majorité de la représentation à l'intérieur de l'organe de direction de cette Personne, ou le pouvoir de contrôler la direction ou le processus décisionnel et cette Personne, directement, par accord ou de toute autre façon; et «Contrôlé» est interprété dans le sens de cette définition;

«Distribution en lien avec le Capital» signifie tout dividende ou toute autre distribution ou paiement en lien avec le capital, les réserves ou primes ou autre, accordés aux associés d'une société;

«Fonds PERMIRA» signifie P4 SUB L.P.1, PERMIRA IV L.P.2, PERMIRA INVESTMENTS LIMITED et P4 CO-INVESTMENT L.P.;

«Groupe» signifie la Société et ses Affiliés;

«Investisseurs Financiers» signifie LUXCO 1, l'Associé A et/ou l'un de leurs Cessionnaires (tels qu'ils sont définis dans le Pacte d'Associés); et «Investisseur Financier» désigne chacun d'entre eux;

«Jour Ouvrable» signifie un jour (à l'exception des samedis et dimanches) pendant lequel les banques de Paris, Londres, Luxembourg et Amsterdam sont généralement ouvertes pour les transactions et opérations bancaires normales;

«LUXCO 1» signifie KOROLUX S.à.r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.993;

«Pacte d'Associés» signifie le pacte d'associés qui peut être conclu périodiquement entre la Société et les personnes inscrites dans les registres de la Société en tant que détenteurs d'une ou plusieurs parts sociales de la Société.

«PERMIRA» signifie PERMIRA ADVISERS LLP, agissant en qualité de conseil des Fonds PERMIRA;

«Personne» désigne toute personne, société, société à responsabilité limitée, association, trust ou toute autre entité ou organisation, qu'elle ait ou non la personnalité morale;

«Plan d'Activité» signifie le plan d'activité établi par le Groupe et ses Conseils, auquel il peut être fait référence dans le Pacte d'Associés;

«Regroupement d'Entreprises» signifie toute fusion ou regroupement d'entreprises par lequel les titres détenus dans une entité sont échangés contre les titres d'une autre entité (soit l'entité absorbante ou la nouvelle entité commune) qui détient alors les deux entreprises fusionnées ou associées;

«Tiers» désigne toute Personne qui n'est pas un Investisseur Financier ou l'un de ses Affiliés;

«Titres» signifie toute Part Sociale Ordinaire, Part Sociale Préférentielle ou tout autre instrument qui pourrait être émis par la Société de temps en temps; et

«Transfert» signifie toute transaction qui a pour conséquence le transfert direct ou indirect de titres (y compris, pour éviter tout doute, tout droit de souscription à des titres), y compris toute vente, dépossession, transfert, apport, cession, démembrement de droit de propriété ou des droits de jouissance, prêt, ou convention de portage, mais à l'exclusion, pour éviter tout doute, de tout regroupement d'entreprises.

Référence de publication: 2008018687/5770/987.

(080016368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2008.

RP XVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.332.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 24 septembre 2007 que le siège social de l'Associé Unique est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008030617/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04192. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

LP Two Weiterstadt Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 113.568.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 17 septembre 2007 que le siège social de l'Associé Unique est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030618/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04191. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Urbis Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.054.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 14 mai 2007 que le siège social de l'Associé Unique est transféré au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008030619/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04190. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Wood, Appleton, Oliver, Experts-Comptables, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 74.623.

—
- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 22 janvier 2008 que Monsieur Benoît Georis a cédé 251 parts sociales qu'il détenait à la société WOOD, APPLETON, OLIVER & CO S.A., ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 20.938.

Pour extrait

La société

Signature

Référence de publication: 2008030604/587/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2008, réf. LSO-CN03528. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

BBWP Europe KG Holdings II Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 120.241.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 20 septembre 2007 que le siège social de l'Associé Unique est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030621/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04078. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080031327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

BBWP Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 118.826.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 20 septembre 2007 que le siège social de l'Associé Unique est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030622/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04079. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Momo International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.434.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 novembre 2007

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 17 janvier 2007 de coopter aux fonctions d'administrateurs Madame Catherine Guffanti et Monsieur Luc Verelst en remplacement de Monsieur Jean Lambert et Monsieur Patrice Yande administrateurs sortants.

L'Assemblée Générale ratifie et confirme la décision du Conseil d'Administration du 3 mai 2007 de coopter à la fonction d'administrateur Madame Sandrine Antonelli en remplacement de EDIFAC S.A., administrateur sortant.

L'assemblée Générale décide que les mandats d'administrateurs de Mme Catherine Guffanti, Mme Sandrine Antonelli et M. Luc Verelst, administrateurs cooptés, prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire de 2009.

Extrait sincère et conforme

MOMO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030643/1022/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06131. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

CETP Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.127.

—
L'adresse du gérant Madame Marlène Metgé a changé du 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:
2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

CETP INVESTMENT 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030644/2508/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06081. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

CETP Xylon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.569.

L'adresse de l'associé CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR a changé du 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

CETP XYLON S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030646/2508/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06077. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Kidder Investments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 89.758.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030688/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07131. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Kidder Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.822.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030689/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07133. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Kidder Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 80.822.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030690/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07135. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Summit Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 115.922.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030691/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07125. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Rotsac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 4.116.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.909.

En date du 20 décembre 2007, l'associé unique de la société sus-mentionnée, ALLEPAC AB, une société régie par les lois suédoises, enregistrée au registre du commerce de Suède sous le numéro 556700-5318, ayant son siège social au Bolagsrätt S-vall AB, Box 270, 851 04 Sundsvall, Suède, a été liquidée.

Il résulte de cette liquidation que toutes les parts sociales ont été transférées comme suit:

4.464 parts sociales de catégorie A

4.000 parts sociales de catégorie B

4.000 parts sociales de catégorie C

4.000 parts sociales de catégorie D

à COOR SERVICE MANAGEMENT GROUP AB une société régie par les lois suédoises, enregistrée au registre du commerce de Suède sous le numéro 556662-7427, ayant son siège social au Rasundavägen, 12, SE-173 11, Stockholm, Suède comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROTSAC S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030679/1649/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06221. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

AG Institutional Investments Management Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 67.456.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 janvier 2008

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Elle reconduit les mandats de:

* Monsieur William Van Impe

* Monsieur Benoît Halbart

* Monsieur Serge Delvigne

* Monsieur Philippe Muller

* Madame Dorothee Fassiau

pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2009.

- Elle réélit la société PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2009.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AG INSTITUTIONAL INVESTMENTS MANAGEMENT LUXEMBOURG

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008030681/584/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06310. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

AMB Fund Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 123.348.

Il résulte d'un contrat signé en date du 12 juin 2007 que toutes les parts sociales de la Société détenues par AMB EUROPEAN INVESTMENTS LLC ont été transférées à AMB EUROPE FUND I, FCP-FIS, c/o AMB FUND MANAGEMENT S.à r.l., ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 124.622, de sorte que AMB EUROPE FUND I, FCP-FIS détient désormais 1.500 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entièreté de son capital.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008030677/805/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Dahlia B SICAR S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.080.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 décembre 2007

En date du 14 décembre 2007, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Réviseur d'Entreprises de DELOITTE S.A, pour une durée d'un an, prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2008.

Luxembourg, le 7 février 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DAHLIA B SICAR S.C.A.

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008030684/584/19.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06297. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

R. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 111.748.

Le bilan au 29 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030692/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07126. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

CETP Global Media S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.012.475,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 116.879.

L'adresse de l'associé CETP Co-Investment S.à r.l. SICAR a changé du 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

CETP GLOBAL MEDIA S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030655/2508/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06070. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Beau Soleil Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.265.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030693/6341/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07127. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Real Estate Commercial Europe 3 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.709.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030694/6341/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN07128. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Runner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.354.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030695/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06466. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Vasto Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 132.147.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales sous seing privé signée en date du 28 janvier 2008 que:

TREMITI INVESTMENT S.A., société de droit luxembourgeois, constituée le 10 septembre 2007 et immatriculée au RCS de et à Luxembourg sous le numéro 132.162 avec siège social établi à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, a cédé les 100 (cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société VASTO INVESTMENT S.à r.l. à Monsieur Andrzej Slomka, administrateur de société, né à Staszow (PL) le 15 mai 1962, demeurant à ul Lubrzanka 66, 25-361 Kielce, Pologne.

Suite à ce transfert, les parts sociales sont détenues comme suit:

	Parts sociales
Andrzej Slomka:	100
Total:	100

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008030602/677/22.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

RP XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 128.226.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 24 septembre 2007 que le siège social de l'Associé Unique est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008030623/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04195. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

RP XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 128.206.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 24 septembre 2007 que le siège social de l'Associé Unique est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2008030624/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04197. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Capital Custodian, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 94.876.

—
Extrait de la décision de l'Associé Unique en date du 15 janvier 2008

L'Associé Unique de la société a pris la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré au 16, rue de Nassau à L-2213 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GODFREY- HIGUET

Un mandataire

Signature

Référence de publication: 2008030730/4286/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Runner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.354.

—
Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030698/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06740. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Ekab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 62.308.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2008030721/696/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06236. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Meetshow International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 43.940.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2008030722/696/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06231. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Logan Slone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 117.457.

Par la présente, nous vous informons que le domicile de la société mentionnée ci-dessus est dénoncé avec effet au 7 février 2008. Le contrat de domiciliation existant entre VISTRA LUXEMBOURG S.à r.l et la société a été résilié à la même date.

Messieurs Bart Zech et Frank Walenta ont démissionné de leur poste de gérant en date du 7 février 2008.

Le 7 février 2008.

Pour VISTRA (LUXEMBOURG) S.à r.l.

Société domiciliataire

B. Zech

Référence de publication: 2008030732/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2008, réf. LSO-CN06703. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

CETP Investment 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.127.

L'adresse de l'associé CETP CO-INVESTMENT S.à r.l. SICAR a changé du 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au:

2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

avec effet au 2 janvier 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

CETP INVESTMENT 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030653/2508/19.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN06071. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Runner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.354.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 février 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008030696/740/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06464. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Defender (Luxembourg) S.A., Société Anonyme de Titrisation.

R.C.S. Luxembourg B 111.006.

La société anonyme FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi en ses locaux de la société anonyme DEFENDER (LUXEMBOURG) S.A.

Les sociétés UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., MONTEREY SERVICES S.A. et EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. ont démissionné de leur mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 4 février 2008.

Pour avis sincère et conforme

DEFENDER (LUXEMBOURG) S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008030735/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Gewo Lux Immobilien, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 111.666.

Auszug aus den Beschlüssen des Verwaltungsrats im Umlaufverfahren

Der Verwaltungsrat hat einstimmig den folgenden Beschluss getroffen:

Der Sitz der Gesellschaft wird mit Wirkung zum 4. Februar 2008 von 1, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg nach 196, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg verlegt.

Zum Vermerk zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 8. Februar 2008.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2008030731/1729/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2008, réf. LSO-CN06327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

VAM Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 103.228.

Il résulte de la décision du Conseil d'Administration du 4 février 2008 que les Administrateurs ont pris la décision suivante:

Transfert du siège social de la Société du 22, Parc d'Activité Syrdall au 9, Parc d'Activité Syrdall à L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VAM HOLDINGS S.A.
EQUITY TRUST Co (LUXEMBOURG) S.A.
Mandataire spécial
Signatures*

Référence de publication: 2008030737/683/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2008, réf. LSO-CN05477. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

E. Muller & Fils S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7450 Lintgen, 33, route Principale.

R.C.S. Luxembourg B 69.034.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Aux termes d'un acte reçu par le notaire Urbain Tholl, de résidence à Mersch, en date du 17 décembre 2007, l'assemblée générale de la société à responsabilité limitée E. MULLER & FILS, S. à r.l., avec siège social à L-7450 Lintgen, 33, route Principale, s'est réunie extraordinairement et a pris les résolutions suivantes:

Elle a prononcé la clôture de la liquidation et a décidé que les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour du présent acte à la FIDUCIAIRE DE L'EST sise à L-6415 Echtemach, 9-13, rue Breilekes.

Pour extrait, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 janvier 2008.

U. Tholl.

Référence de publication: 2008030729/232/19.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09771. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Othee Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 55.940.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La clôture de la liquidation de la société OTHEE HOLDING SA (En liquidation) a été prononcée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue en date du 31 décembre 2007, au siège social de la société.

Il résulte de cette Assemblée que:

Tous les livres et documents sociaux seront déposés et conservés au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, durant la période de 5 années à compter de la date de la publication de l'Assemblée Générale statuant sur la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

*Pour O. Liegeois
Liquidateur
Signature*

Référence de publication: 2008030738/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2008, réf. LSO-CN05831. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

Verim S.A., Société Anonyme.**Capital social: CHF 500.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 50.912.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée Générale des Actionnaires en date du 21 décembre 2007 que:

M. Guy Bernard et M. Uyldert Emile démissionnent de leur poste d'administrateurs avec effet au 21 décembre 2007;

Monsieur Bart Zech et Monsieur Frank Walenta avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg sont nommés administrateurs avec effet au 21 décembre 2007. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale de l'an 2009;

Le mandat de Monsieur Giovanni Poma en tant qu'administrateur est renouvelé pour une période de deux ans, c'est-à-dire à partir du 21 décembre 2007 jusqu'à l'Assemblée Générale de l'an 2009;

Monsieur Giovanni Poma est également nommé président du conseil d'administrateurs;

Le mandat de l'auditeur, PricewaterhouseCoopers Luxembourg est renouvelé pour une période d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de 2008;

Le siège social de la société est transféré du 8, rue des Muguets, L-2167 Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Le conseil d'administration sera donc désormais comme suit:

M. Bart Zech

M. Frank Walenta

M. Giovanni Poma, président

Luxembourg, le 11 janvier 2008.

D. Bouzemarene.

Référence de publication: 2008030742/724/28.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.

RP IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.750,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 123.728.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Associé Unique en date du 24 septembre 2007 que le siège social de RP S.à r.l., Associé de la Société, est transféré au 6C, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008030629/1337/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2008, réf. LSO-CN04180. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080031377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2008.
